

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 28 avril 2025 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 24 Votants : 30

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 22 avril 2025 s'est réuni le lundi 28 avril 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoint. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CARUHEL Maud, MILHAC Michel, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie.

Pouvoirs : de CARUHEL Maud à NOSMAS Karen, de MILHAC Michel à DUBRANA Didier, de LE BRIS Alain à VERDIER Françoise, de BOULITEAU Bernard à GASSER Anne-Laure, de FIGUEIRA Muriel à CILLIERES Charles, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane.

E.14

Convention de Partenariat entre la Ville de Marmande et l'association « Marmande Kayak Nature »

Dans le cadre des activités EPS pratiquées à l'école primaire, en partenariat très étroit avec l'Education Nationale, la Ville de Marmande, par le biais de ses éducateurs sportifs, participe à l'élaboration, à l'organisation et à l'encadrement de cycles pédagogiques Canoë Kayak.

De même, des séances à destination des enfants sont proposées lors des activités du « Ticket loisirs ».

A ce titre, la Ville de Marmande sollicite l'association sportive « Marmande Kayak Nature » pour la mise à disposition de ses installations sportives (local, vestiaires, douches) ainsi que de ses différents matériels (kayaks, canoës, pagaies, gilets, casques).

La Commission Pôle 3 a émis un avis favorable pour le versement d'une aide financière couvrant les frais engagés par l'association, d'un montant de 800 € au titre de l'année 2025.

Il convient d'établir une convention de partenariat qui a pour objectif de définir les engagements des deux parties (Ville de Marmande et Marmande Kayak Nature).

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** de conclure une convention de partenariat avec l'association « Marmande Kayak Nature »
- Accepte** le principe de verser une aide financière à l'association « Marmande Kayak Nature » d'un montant de 800 €
- Dit** que le montant de celle-ci sera prélevé sur les enveloppes prévues au budget 2025 nature 65748
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention

Votants : 30 - Abstentions : 00 - Exprimés : 30
Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 28 avril 2025

Le secrétaire de séance
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 05/05/2025
et de sa transmission au contrôle de légalité le 06/05/2025..

Le Secrétaire de séance
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

